

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Conseil municipal du 18 décembre 2023 à 18h00

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame le Maire, Armelle NICOLAS.

Présents	Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Bertrand LE RAY, Nathalie HOREL, Maurice LÉCHARD, Renée JEANNET, Didier LE BOLÉ, Marianne LE BOURLIGU, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Stéphane PIGACHE, Françoise GUYONVARCH, Laurence LE BOUILLE, Thierry LE TOUZO, Murielle ROSIN, David HELLEGOUARCH, Virginie LE GARREC, Sandrine LEFEUVRE, Davy CATHERINE, Christelle LE GOHLISSE, Francette CHAULOUX, Éric LE RUYET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Christophe BENOIT, Colette PÉRENNEC, Sylvain OLIVO, Philippe NOGUÈS
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	26
Date de convocation du Conseil municipal :	12 décembre 2023
Secrétaire de séance :	Bertrand LE RAY

4 - FINANCES - Autorisation de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Vu les règles applicables dans le cadre de la M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612.1,

Conformément à l'article R.2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la nécessité de procéder, avant le vote du budget 2024, à l'achat de matériel et à la réalisation de travaux d'investissement,

Sur proposition du Bureau municipal, après avis de la Commission mixte Finances, Enfance jeunesse du 28 novembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Mme le Maire, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite des 25% des crédits ouverts au budget 2023 (hors crédits afférents au remboursement de la dette, hors report et restes à réaliser), pour les acquisitions de matériels, de mobilier, la réalisation de travaux de voirie et dans les bâtiments communaux, du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au vote du Budget Primitif 2024.

Budget Ville

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2023	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
	(a)	(b)	(c)	d = a + c	
10- Dotations, fonds divers et réserves	500,00€	0,00€	50 000,00€	50 500,00€	50 500,00€/4 soit 12 625,00€
16- Dépôts et cautionnements reçus	800,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	800,00€/4 soit 200,00€
20- Immobilisations incorporelles	5 000,00€	12 032,40€	8 300,00€	13 300,00€	13 300,00€/4 soit 3 325,00€
204- subventions d'équipement versées	44 500,00€	16 058,77€	0,00€	44 500,00€	44 500,00€/4 soit 11 125,00€
21- Immobilisations corporelles	799 623,00€	208 235,53€	174 000,00€	973 623,00€	973 623/4 soit 243 405,00€
23- Immobilisations en cours	9 604 431,00€	1 420 467,40€	1 767 700,00€	11 372 131,00€	11 372 131/4 soit 2 843 032,00€

Les crédits ainsi utilisés seront inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de Séance
Bertrand LE RAY




Le Maire,
Armelle NICOLAS

